



**SIX Terravis SA**

Hardturmstrasse 201

Case postale

8021 Zurich

(IDE: CHE-114.332.360)

**Release Notes**

**concernant la mise à jour de Terravis vers la version 7.4 du 22.02.2022**

## Terravis – version 7.4

# Contenu de la mise à jour

### 1. Aperçu des nouvelles fonctionnalités – adaptations

Les améliorations et corrections suivantes seront disponibles avec cette mise à jour:

#### **Généralités concernant le système Terravis**

--

#### **Portail de renseignements Terravis**

--

#### **Transactions électroniques Terravis (eGVT uniquement)**

- Raccordement des nouvelles opérations au réseau e-LP pour les offices des poursuites et des faillites
- Opération «Changement de propriétaire» – modification de la règle de paiement sur le plan fonctionnel

#### **Transactions électroniques Terravis (eGVT et Nominee)**

- Extension de l'aperçu des paiements pour les paiements effectués dans le passé

#### **Transactions électroniques Terravis (Nominee uniquement)**

--

#### **Gestion fiduciaire des cédules hypothécaires de registre (Nominee Operations)**

- Réception et affichage des messages des offices du registre foncier

## 2. Détail des nouvelles fonctionnalités – adaptations

### 2.1. Généralités concernant le système/portail Terravis

--

### 2.2. Portail de renseignements Terravis

--

### 2.3. Transactions électroniques Terravis (eGVT)

#### **Raccordement des nouvelles opérations au réseau e-LP pour les offices des poursuites et des faillites**

Dans le cadre de l'intégration du réseau e-LP dans Terravis, les nouvelles opérations suivantes sont désormais à la disposition des cantons pilotes:

1. Poursuite pour dettes (inscription)
2. Poursuite pour dettes (radiation)
3. Faillite (inscription)
4. Faillite (radiation)

Lors du lancement de l'opération relative à la poursuite pour dettes (inscription/radiation), il est également possible de choisir le type d'inscription/radiation.

1. Séquestre
2. Saisie provisoire
3. Saisie
4. Réalisation du gage

Après le lancement d'une opération, les utilisateurs/utilisatrices saisissent les données nécessaires à l'opération (terrains, débiteurs/débitrices, etc.) et envoient la réquisition. Terravis génère le document correspondant à partir des données, c'est-à-dire l'inscription de la saisie, la radiation de la saisie, l'inscription de la faillite et la radiation de la faillite. Ce document doit être signé numériquement par une personne autorisée. La réquisition est ensuite envoyée à l'office du registre foncier concerné. Dès que l'office du registre foncier a envoyé toutes les réponses, l'opération est terminée. Si l'opération se termine par une inscription au grand livre, un extrait actuel du registre foncier avec l'inscription/la radiation souhaitée est envoyé dans le message «Confirmation d'inscription au grand livre».

Veuillez tenir compte de la remarque concernant le manuel d'utilisation ci-dessous.

#### **Opération «Changement de propriétaire» – modification de la règle de paiement sur le plan fonctionnel**

Il est désormais possible de traiter des paiements même après réception de toutes les inscriptions au grand livre. Cette option est disponible pendant 30 jours à compter de la date de réception de la dernière inscription au grand livre. L'officier public reçoit chaque jour, à l'adresse e-mail du participant enregistré dans Terravis, un e-mail avec le texte «Remarque: les paiements n'ont pas encore été déclenchés. L'opération sera clôturée dans XX jours.» (XX représente un nombre de 30 à 1). Une fois que les 30 jours sont écoulés, l'opération est clôturée et le message «Clôture changement de propriétaire» s'affiche dans l'opération. À partir de ce moment, il n'est définitivement plus possible de traiter les paiements dans le module de paiement.

Ces modifications ne sont disponibles que pour les opérations de changement de propriétaire qui ont été lancées après la version 7.4.

**Remarque:**

Des informations détaillées peuvent être consultées dans le manuel d'utilisation correspondant. Les manuels d'utilisation seront disponibles après la mise à jour. Les manuels d'utilisation peuvent être consultés sur le site <https://www.six-group.com/de/site/terravis/usage/download-center.html>.

## **2.4. Transactions électroniques Terravis (eGVT et Nominee)**

### **Extension de l'aperçu des paiements pour les paiements effectués dans le passé**

Les paiements effectués les 60 derniers jours sont affichés (règle: date de valeur – 60 jours). Une fois les 60 jours écoulés, les paiements en question ne sont plus affichés. Cela s'applique à tous les paiements qui ont une date de valeur ainsi qu'à ceux liés à des opérations clôturées.

Pour des informations détaillées sur le fonctionnement et l'utilisation de l'aperçu des paiements, veuillez-vous reporter au chapitre 4.5 du manuel d'utilisation destiné aux instituts de crédit eGVT. Le manuel d'utilisation peut être téléchargé sur <https://www.six-group.com/fr/site/terravis/usage/download-center.html>

## **2.5. Transactions électroniques Terravis (Nominee uniquement)**

--

## **2.6. Gestion fiduciaire des cédules hypothécaires de registre (Nominee Operations)**

### **Réception et affichage des messages des offices du registre foncier**

Nominee Operations reçoit désormais aussi des messages concernant des transactions électroniques en relation avec le registre foncier.

Messages possibles:

1. Confirmation des données inscrites au journal
2. Confirmation des données saisies dans le grand livre
3. Refus de l'office du registre foncier
4. Rejet de l'office du registre foncier

Les communications sont automatiquement confirmées, ce qui évite le traitement manuel.